NOTRE CONSEIL JURIDIQUE

DIVORCE ? PENSEZ À DÉFENDRE AUSSI VOS DROITS

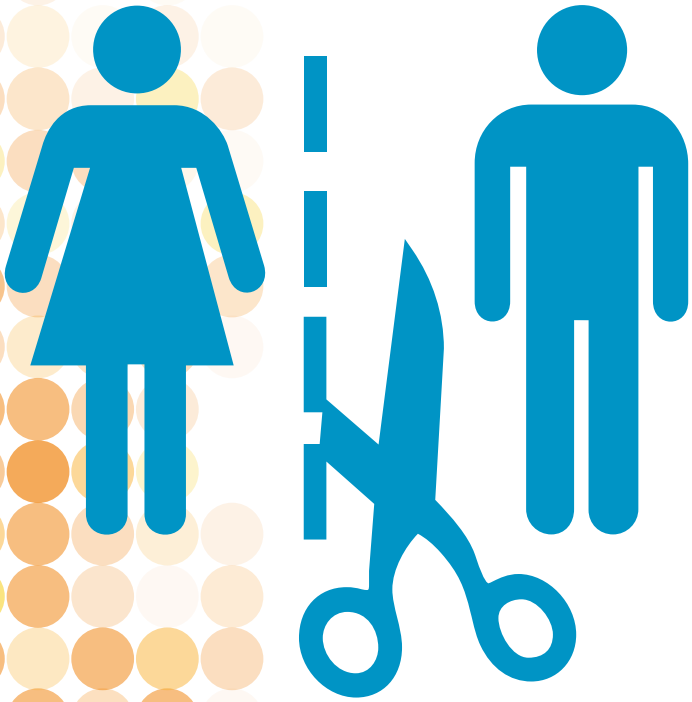

Il arrive parfois que la séparation d'un couple devienne inévitable. Dans ce cas, vous pouvez vous demander quelles sont les démarches à entreprendre et comment mettre un terme au mariage. En Belgique, si vous êtes mariés, il existe deux manières de divorcer : le divorce par consentement mutuel et le divorce pour désunion irrémédiable.

Le divorce par **consentement mutuel** concerne les époux qui sont d'accord de divorcer, et qui sont également d'accord sur toutes les conséquences du divorce (pension alimentaire, garde des enfants, logement,…). Dans ce cas, avec l'aide d'un médiateur ou un avocat, une convention peut être rédigée, c'est-à-dire un véritable contrat de divorce qui en règle toutes les modalités. Cette convention doit être présentée au juge de la famille qui en vérifie certains aspects (l'intérêt des enfants par exemple), qui l'homologue et rend finalement un jugement. Ce jugement officialise le divorce. C'est la procédure la plus rapide et la moins coûteuse.

Dans le cas où un divorce à l'amiable n'est pas envisageable, soit parce qu'un des époux ne souhaite pas divorcer, soit parce que les époux ne sont pas d'accord sur tout ou partie des conséquences du divorce, il s'agit alors d'opter, ensemble ou séparément, avec l'aide d'un avocat, pour la procédure en divorce pour cause de **désunion irrémédiable**. Il faut alors soit prouver qu'il vous est impossible de poursuivre la vie commune, et ce par toute voie de droit (preuves écrites, témoignages, photos,…), soit être séparé depuis un certain délai (6 mois ou 1 an selon les cas). Le coût d'un tel divorce n'est pas fixe, mais il comprend en tout cas les frais de justice, les frais d'huissier, éventuellement d'un notaire, ainsi que les frais d'avocat.

Si vous devez faire face à cette période compliquée, il est vivement recommandé de faire appel à un avocat qui pourra défendre au mieux vos intérêts.

Service d'aide juridique de Bravvo
02 279 65 66 - 02 208 00 87
servicejuridiquebravvo@brucity.be
bravvo.be